

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 2 juin 2025 À 18 H 45 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE NOËL RICHARD

Sont présents les conseillers

Mesdames : Karine Fournier et Anne Minville

Messieurs : Nelson Fournier, Thierry Ratté et Bermans Minville

Tous membres dudit conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, mesdames Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière et Julie Martin, directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Il est certifié par la greffière-trésorière que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux, le tout conformément à la Loi.

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Report de la séance ordinaire de juin
3. Bail pour le 7 rue Minville
4. Contribution au Gala Méritas de l'école secondaire
5. Embauche d'un coordonnateur du bureau d'information touristique
6. Embauche d'un préposé au bureau d'information touristique
7. Période de questions
8. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 18 h 30 et souhaite la bienvenue à tous.

**2. REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE JUIN
Résolution no : 2025-138**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier établi en début d'année ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public doit être publié à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier, et ce, au moins sept jours francs avant le jour fixé (art. 148.0.1 et 434);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter la séance ordinaire prévue le 9 juin 2025

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la séance ordinaire de juin 2025 soit reportée au mardi 10 juin 2025, 19 h ;

QU'avis public soit publié à cet effet conformément aux dispositions du Code municipal.

3. BAIL POUR LE 7 RUE MINVILLE

Résolution no : 2025-139

CONSIDÉRANT QUE l'acte d'achat par la Municipalité pour la résidence du 7, rue Minville a été signé ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est louée à long terme à madame Julie Martin et qu'il y a lieu de rédiger et signer un bail pour convenir des termes de la location ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE madame Ghislaine Bouthillette soit autorisée à signer un bail avec la locataire, pour et au nom de la municipalité, aux conditions suivantes :

- Logement loué à des fins d'habitation seulement ;
- Coût mensuel de location de 850 \$ payable le 1^{er} jour de chaque mois ;
- Le loyer mensuel n'inclut aucun service (électricité, chauffage, internet, etc.)
- Durée du bail de 12 mois débutant le 1^{er} juin 2025 ;
- Tonte du gazon et déneigement par la locataire ;
- Autorisation de posséder un chien et/ou un chat ;
- Appareils électroménagers fournis par la municipalité (laveuse, sècheuse, poêle, frigidaire)
- Accès à la remise extérieure ;
- La sous-location n'est pas autorisée.

QUE le revenu de loyer annuel soit appliqué contre le surplus cumulé non réservé afin de compenser l'achat de la résidence qui a été effectuée à même ce surplus.

4. CONTRIBUTION AU GALA MÉRITAS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE

Résolution no : 2025-140

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grande-Vallée juge important de reconnaître et valoriser les progrès et les réussites scolaires de ses élèves ;

CONSIDÉRANT QUE l'école Esdras-Minville tiendra un Gala Méritas le 20 juin 2025 ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la Municipalité verse une contribution de 100\$ au Gala Méritas de l'école Esdras-Minville ;

QUE le maire, monsieur Noël Richard, remette le prix en personne le 20 juin 2025.

5. EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Résolution no : 2025-141

Pour la discussion sur ce point, monsieur Bermans Minville a quitté la salle de réunion.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grande-Vallée a affiché une offre d'emploi pour un coordonnateur au bureau d'information touristique pour la saison 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à une entrevue d'embauche avec chacun des candidats ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme que madame Cindy Minville répond aux exigences du poste et qu'elle recommande son embauche ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la candidature de madame Cindy Minville au poste de coordonnatrice du bureau d'information touristique pour la saison 2025 soit confirmée ;

QUE le salaire soit établi conformément à l'échelle prévue au guide des employés ;

QUE le début de l'emploi et les technicalités d'usage soient établis avec la direction générale.

**6. EMBAUCHE POUR D'UN PRÉPOSÉ AU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE
Résolution no : 2025-142**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grande-Vallée a affiché une offre d'emploi pour un préposé à l'information touristique pour la saison 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à une entrevue d'embauche avec chacun des candidats ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme que monsieur Didier Côté répond aux exigences du poste et qu'elle recommande son embauche ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la candidature de monsieur Didier Côté au poste de préposé à l'information touristique pour la saison 2025 soit confirmée ;

QUE le salaire soit établi tel que prévu à l'offre d'emploi ;

QUE le début de l'emploi et les technicalités d'usage soient établis avec la direction générale.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution no : 2025-143**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 19 h 10

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
**Directrice générale et greffière-
trésorière**

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.